

TRAVAUX EN COURS

I. Relevés

A. Catalogues Collectifs

Belgique. Bruxelles, Centre national d'histoire et d'archéologie
du livre (Geneviève Glorieux)

Le procédé de l'empreinte est employé dans le cadre de la Belgica Typographica (1541-1600) à un stade que l'on peut qualifier d'artisanal, sans référence directe à l'emploi de l'ordinateur. Son but est d'aider à l'identification des variantes d'une édition, sur un support fiche de format universel transportable d'un endroit à l'autre. L'empreinte est reprise en tête sur une fiche de travail non destinée à la publication reprenant également, très abrégés, le lieu et le nom du ou des imprimeurs et libraires, la référence à la B.T. et la cote de l'exemplaire qui a servi. Au dos de la fiche on retrouve la cote des autres exemplaires correspondant exactement à la même description. La fiche reprend également le format réel, la pagination ou foliotation, les signatures. Le seul élément manquant pour une identification complète est la marque typographique qui peut être le seul élément variant dans le cas de 2 ou plusieurs imprimeurs et libraires. Cette fiche, classée par auteur et titre, est supposée être suffisante pour trouver les variantes d'une même édition dans le cadre d'un travail aussi général que la B.T. La place de l'empreinte y est essentielle. A ce jour, quelque 6000 empreintes ont été relevées (cf. "Enquête", p. 24). Dans son procédé il y a du positif et du négatif : voir à ce sujet la rubrique "Apport de l'empreinte à l'histoire de l'édition d'un texte", pp. 35-36. Voir aussi "Questions et réponses".

Espagne. Barcelone. Catalog Col.lectiu de Catalunya (Antiquari)
(Maria Porter i Moix)

Le catalogue collectif catalan (livres anciens) vise à rassembler les notices des publications imprimées avant 1801 conservées dans toute les bibliothèques catalanes. Le projet, commencé expérimentalement en mars 1983, est maintenant dans sa phase définitive, avec l'adoption du format informatique idoine (le CATMARC-Antiquari) et la mise en application de la norme adoptée. Les unités bibliographiques sont décrites conformément à l'ISBD(A) au niveau de l'"ideal copy" ; pour la zone 8 on relève l'empreinte selon le Guide du releveur.

On ajoute de plus les données spécifiques aux exemplaires et leur localisation. Les points d'accès aux matériaux recueillis sont les suivants : auteurs, matières (alphabétique), CDU, titres, imprimeurs/libraires, lieux de publication, empreintes.

L'équipe responsable de la rédaction du CCC (A) appartient à la Section du Patrimoine bibliographique du Service des Bibliothèques du Gouvernement autonome de la Catalogne.
Voir " Enquête", pp. 26 et 28.

France. Ministère de la Culture, Direction du Livre (Dominique Varry)

La Direction du Livre et de la Lecture au Ministère de la Culture vient d'entreprendre un "inventaire photographique des fonds anciens des bibliothèques municipales françaises", concrétisant en cela une des propositions du rapport Desgraves sur le patrimoine des bibliothèques (1982).

Cette opération n'a pas pour finalité la constitution d'un corpus monumental d'une précision perfectionniste, mais le recensement et l'identification rapide de milliers d'ouvrages méconnus, dispersés dans les multiples dépôts du territoire, et en priorité de ceux qui sont les plus menacés, parce qu'entassés sans surveillance dans quelque cave ou grenier municipal. La méthode employée consiste à microfilmer, sur le lieu de conservation, une demi-douzaine de pages significatives de chaque volume, devant permettre l'identification de celui-ci, et la constitution ultérieure d'un catalogue national. Ce procédé est actuellement testé sur le fonds ancien de Conches (Eure). Entreposé dans le grenier de la mairie depuis des décennies, il regroupe quelque 2.000 volumes provenant pour l'essentiel de l'Abbaye bénédictine du lieu, supprimée à la Révolution. Fin décembre 1984, 1.100 volumes ont déjà été examinés en vue de déterminer les pages à microfilmer dans chacun d'eux, et leurs empreintes relevées.

Malgré le recours au Guide, le releveur se trouve parfois

confronté à des difficultés qu'il tranche, sans certitude qu'une autre personne les traiterait comme lui. Le cas le plus gênant est celui des ouvrages incomplets. Certains sont amputés de plusieurs cahiers en début et en fin de volume, d'autres de la page de titre seulement. Les ex-libris du 17^e et du 18^e siècle attestent l'ancienneté de ces mutilations. Le relevé des empreintes devient, dans certains cas rares, totalement impossible. Cela est d'autant plus dommageable que c'est dans ce genre de situation que l'empreinte pourrait rendre les plus grands services pour les identifications ... Quoiqu'il en soit, le relevé des empreintes s'inscrit tout à fait dans l'optique de la procédure d'inventaire retenue. La poursuite de l'opération conchoise, et son extension ultérieure à d'autres dépôts, permettront de constituer une importante banque d'empreintes qui ne pourra que contribuer à une meilleure connaissance du livre ancien (voir aussi "Enquête" p.25).

France. Ministère de l'Education nationale, Direction des bibliothèques, des Musées et de l'Information scientifique et technique (DBMIST) (G. Dulac)

Le réseau des bibliothèques universitaires et scientifiques français (REBUS-F) qui se développe à partir de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier a participé à Lausanne les 3-5 mai 1983 à des journées consacrées à la définition des modalités d'application du système automatisé suisse SIBIL au livre ancien. Il a été décidé de créer une zone réservée à l'empreinte dont l'utilisation sera optionnelle. En janvier 1984, il a été décidé de distinguer dans cette zone 7 sous-zones correspondant aux 4 groupes de caractères et aux mentions de page, date et numéro de partie ou de volume.

A ce jour, font partie du réseau REBUS-F les bibliothèques interuniversitaires de Montpellier, Bordeaux et Pau, la bibliothèque de l'Ecole Polytechnique de Palaiseau et la bibliothèque universitaire des sciences de Grenoble. Envisagent de s'y rattacher les BIU de Toulouse et Aix-en-Provence, les Bibliothèques privées de la Faculté de Théologie protestante de Montpellier et celle de l'évêché. Le Centre d'étude du XVIII^e siècle de l'Université de Montpellier III associé au CNRS a mené à bien cette implantation du système SIBIL dans les bibliothèques universitaires françaises. Chargé de réaliser l'Inventaire des imprimés du XVIII^e siècle conservés en Languedoc, il a pris depuis le début de 1984 la décision de l'intégrer dans le réseau REBUS. Voir aussi "Enquête", p. 25.

Italie. Rome, Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane (ICCUBI) (Maria Sicco)

Il gruppo di lavoro facente capo al Laboratorio per la bibliografia retrospettiva dell'Istituto che ha progettato e sta realizzando il censimento in forma di catalogo collettivo Short-Title, fin dall'inizio ha tenuto presente l'uso dell'impronta come uno

dei punti fermi da adottare. Si era infatti decisamente convinti della sua utilità per il controllo dell'identità o meno di edizioni o esemplari, in una organizzazione che si avvale della collaborazione di centinaia di biblioteche di ogni genere. Era necessario per il gruppo di lavoro centrale in Istituto avvalersi di un sistema di controllo che permettesse la fusione di materiale consistente in schede bibliografiche di cui non si aveva a disposizione il relativo esemplare. L'impronta risultava quindi il mezzo migliore per risolvere i dubbi relativi ad opere schedate diversamente o per scelte erronee, o per mutilazioni degli esemplari posseduti.

Dalla breve esperienza finora compiuta, l'impronta è risultata molto utile per la fusione delle schede che ci sono state inviate dalle biblioteche. Non si può invece ancora parlare di esperienze di uso dell'impronta tramite elaboratore; i lavori del censimento sono organizzati in due fasi e solo nella seconda questo sarà possibile.

Nella fase iniziale, mentre il gruppo centrale in Istituto elaborava schede tratte da repertori e cataloghi a stampa relativi ad opere del XVI secolo, le biblioteche di piccola e media grandezza iniziano la schedatura dei loro fondi, possibilmente a partire dalla lettera "A". Alcune biblioteche collaborano più strettamente con l'Istituto schedando in parallelo in maniera da contribuire alla raccolta del materiale di base. Terminata la redazione delle schede relative ad una lettera o gruppo di lettere, il risultante elenco di opere, elaborato elettronicamente, verrà inviato alle grosse biblioteche o centri regionali che, non potendo rischedare tutte le opere possedute, si limiteranno a siglare quelle che trovano nell'elenco e ad aggiungere quelle in più. Naturalmente non tutte le schede registrate in questi tabulati recano l'impronta, essendo in buona parte tratte da repertori, ma con il tempo si prevede un maggior afflusso di schede complete da parte delle biblioteche. Non è quindi ancora possibile procedere a confronti automatizzati tramite l'impronta. Lo sarà quando, dopo la fusione generale dei dati, le schede tratte da repertori saranno controllate sugli esemplari e verranno quindi aggiunte le impronte. Un controllo finale mediante elaboratore di tutte le impronte ovvierà alla possibilità che la stessa opera sia stata inserita sotto intestazioni diverse e servirà a risolvere problemi di identificazione.

Situazione del rilevamento delle impronte:

Dopo quasi tre anni dall'inizio dei lavori del censimento, sono ormai più di quattrocento le biblioteche di piccola e media dimensione che schedano tutte le loro opere rilevando l'impronta. Tra queste oltre un centinaio hanno terminato la schedatura completa del loro fondo. Il materiale, che viene inviato regolarmente all'Istituto, è fuso in un unico archivio in ordine alfabetico di autore, che raccoglie finora più di 10.000 schede con impronta.

Altre migliaia di schede corredate da impronta vengono raccolte dalle Regioni (ad esempio l'Emilia - Romagna, l'Umbria, la Sardegna) che hanno organizzato la raccolta dei dati relativi alle biblioteche del territorio, in vista anche della realizzazione di un catalogo regionale.

Dato che un certo numero di importanti biblioteche statali e di enti locali collabora con la schedatura di gruppi di opere alla redazione dei tabulati e che al momento del controllo dei tabulati stessi da parte delle biblioteche che li utilizzano vengono spesso aggiunte impronte mancanti, per quanto riguarda i tabulati delle lettere A,B,C attualmente in lavorazione, si è raggiunta una percentuale del 70 % di impronte. I dati bibliografici di questi tabulati si prevedono relativi ad una media di 4.000 edizioni per ogni tabulato.

Con il procedere dei lavori si può quindi ragionevolmente sperare di riuscire ad ottenere una completa rilevazione dell'impronta per le edizioni censite e di poter sfruttare al massimo questo elemento per controlli tramite elaboratore. Voir "Enquête", pp. 27-28, ainsi que la rubrique "Apports de l'empreinte à l'édition d'un texte", pp. 31-34.

B. Catalogues et répertoires

Canterbury, University of Kent (David Shaw)

Environ 1500 empreintes ont été relevées dans le cadre de deux entreprises : la bibliographie de Pierre Vidoue, à paraître dans Imprimeurs et libraires parisiens du XVIe siècle d'après les manuscrits de Philippe Renouard (Paris, Bibliothèque nationale) ; un catalogue des fontes de caractères des livres français (1501-1520) pour la British Library. Voir rubriques "Apport de l'empreinte ...", p. 40 et "Enquête", pp. 24 et 28.

Clermont-Ferrand, Centre international Blaise Pascal (Caroline Durand)

Le Centre relève les empreintes, actuellement au nombre de 300, des ouvrages des XVIIe et XVIIIe siècles liés aux études pascaliennes. Voir "Enquête", p. 25.

Colmar, Bibliothèque municipale (Anne Cahierre et Mme Chafiot)

Depuis 1978, est entrepris à Colmar le catalogue des ouvrages imprimés en France au XVIe siècle à l'exclusion des "Alsatica". Les fiches comportent sous forme de notices courtes les renseignements les plus complets possible, normalisés pour un traitement informatique. Les données sont en effet destinées non seulement à l'édition du catalogue de la bibliothèque, mais à l'accroissement du futur catalogue collectif national. Les empreintes sont relevées pour chaque unité bibliographique, soit en tout 1450. Le travail est presque achevé. Notices et empreintes sont transmises à l'IRHT pour alimenter sa banque de données.

Quelques difficultés d'interprétation au Guide seront exposées à la rubrique "Questions et réponses".

NDLR: Les problèmes rencontrés au cours du relevé ont permis de préciser et d'améliorer la dernière version du Guide.

Lille, Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Lille possède une Réserve de 3.800 titres - fonds clos - compte non tenu des manuscrits, des 291 incunables et de la Réserve du 20e siècle classés séparément, ainsi que du fonds ancien encore classé dans le fonds général. Parmi ces titres, 1.050 sont du 16e siècle. C'est ce fonds qui, après les incunables, a fait l'objet d'un nouveau catalogue plus scientifique que celui qui existait jusqu'à présent. Ce catalogage entre dans le cadre d'un réaménagement de la Réserve consistant à reclasser les livres par siècles, ce qui existe déjà pour les 15e et 20e siècles.

Un peu moins de la moitié des ouvrages du 16e siècle, soit 460 titres, ont été traités. La décision de relever les empreintes a reçu un commencement d'exécution. Ces relevés ont permis de constater que les cas même difficiles étaient prévus par le Guide. La pratique reste néanmoins délicate dans les cas d'ouvrages abîmés par le temps et incomplets. L'utilité du système ne semblant plus contestable, il faut souhaiter que le catalogage complet du fonds ancien assorti de l'empreinte soit mené à bien dans les meilleurs délais.

Londres, British Library (Grace Dempsey and Lawrence Le R. Dethan)

At the suggestion of Edith Bayle and her colleagues at the I.R.H.T., the French Section at the British Library decided in 1977 to include the fingerprint as part of the catalogue entry in the preparation of the Supplement to the Short-title catalogue of books printed in France from 1470-1600 in the British Museum. Work on this has been only intermittent, because of the other commitments of staff, but is now in the final stage and it is hoped to publish the Supplement in 1985.

Progress at first was slow because of unfamiliarity with the rules and because at that time the fingerprint rules were less detailed and we lacked the examples which we have now. We learned at a very early stage the extreme care required in the counting of the pages, since, if one used the wrong page, the whole fingerprint was rendered useless. Problems often arose with incunables because of the difficulty in establishing which page was the title-page. Works in cursive Greek also presented problems because we were often unable to decipher ligatures and contractions and had to resort to using asterisks. Initially too we used to have problems with texts surrounded by commentaries. But gradually, through contact with I.R.H.T. colleagues these problems were resolved and our increasing knowledge of the rules meant that we were able to fingerprint more speedily. We found too that most

books could be fingerprinted by the standard rules and it was only a small minority which required special consideration.

We have found the fingerprint useful in 3 ways, especially for those who cannot visit the Library in person. It can help

- (i) to distinguish issues which appear identical in other respects, but which have different fingerprints.
- (ii) to suggest which books may be duplicates, though eventual personal examination of the texts is always necessary, since there may be differences in later pages which have not been fingerprinted.
- (iii) to identify defective works e.g. works which lack a title-page, but which have enough pages to fingerprint.

See "Preliminary analysis", pp. 23-24.

Lyon, Bibliothèque de la Ville (Guy Parguez)

Relevées systématiquement depuis 1978 sur tous les livres des XVIIe-XVIIIe siècles nouvellement catalogués, les empreintes, actuellement au nombre d'environ 9000, sont versées dans la banque de données de l'IRHT. Ces relevés sont effectués à l'occasion de nouvelles acquisitions, de demandes de renseignement ou de communication à des lecteurs ou quand des ouvrages particulièrement intéressants sont mentionnés dans des catalogues de libraires ou des études bibliographiques. Sont également catalogués des livres de moyen ou petit format pris sur les rayons (par exemple : XVIIe siècle surtout parisien, XVIIe siècle lyonnais, pièces, recueils factices).

En ce qui concerne l'utilité du système, nous avons constaté, en comparant des exemplaires apparemment semblables, que souvent les empreintes et donc les éditions diffèrent.

Paris, Bibliothèque nationale (Odile Gantier)

La Bibliothèque nationale, pour son catalogue automatisé des ouvrages anonymes (1501-1800), actuellement en cours, envisage de relever les empreintes dans une deuxième phase. Une zone pour l'empreinte est prévue à cet effet dans le format InterMarc (livres anciens) utilisé. Voir aussi "Enquête", p. 25.

Poitiers, Bibliothèque universitaire, fonds ancien (B. Delhaume, J.-P. Bonnet)

Dans le cadre du regroupement des livres anciens de la Bibliothèque, les ouvrages du XVIIe ont été réunis et inventoriés,

constituant ainsi un fonds d'environ 2.200 titres. Un tel fonds n'est pas si fréquent dans une bibliothèque universitaire et par là-même son existence est souvent ignorée, même à Poitiers.

La décision a donc été prise de publier un catalogue. Devait-il rester une entreprise locale ? Cela n'était pas souhaitable. Nous avons alors retenu la proposition de l'I.R.H.T. d'inclure nos notices - au fur et à mesure de leur élaboration - dans le futur catalogue collectif national automatisé des livres anciens des bibliothèques françaises et compte tenu du nombre élevé de nos impressions italiennes (1) - peut-être 1/4 du fonds - de participer au Censimento delle edizioni italiane del XVI secolo (2).

Dans l'optique de ces deux programmes, nous avons donc adopté le principe des relevés d'empreintes, dont nous avons fait quelques essais. De cette brève expérience, outre l'avantage qu'offre la perspective d'une intégration progressive dans de grandes entreprises automatisées nationales, nous avons retenu le faible coût d'un relevé d'empreinte dans le temps global consacré à chaque notice, mais aussi la présence de cas incertains ou insolubles, qui résistent aux données du Guide du releveur (3).

Nous pratiquons donc maintenant les relevés d'empreintes pour nos ouvrages du XVIIe, réservant à plus tard la décision à prendre pour les XVIIIe et XIXe. Quant aux questions particulières, telles que celles évoquées plus haut, n'est-ce pas une des raisons d'être du dialogue ouvert par les Nouvelles des empreintes d'affiner les principes du Guide par la confrontation avec la pratique ?

(1) Une bonne partie de nos collections a été primitivement constituée à Rome.

(2) Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane, Rome.

(3) cf. "Questions et réponses".

Voir aussi "Enquête", p. 25.

II. Traitements

Maredsous, Promotion biblique et informatique (Pro. B.i)
(R. Ferdinand Poswick)

C'est dans le cadre d'un groupe de travail délégué par l'Association des Archivistes et Bibliothécaires de Belgique pour l'élaboration d'un projet de Répertoire Général des éditions belges des 17e et 18e siècles que nous avons fait une approche concrète du problème des empreintes. Les participants au groupe de travail avaient relevé, dans leurs bibliothèques respectives, les empreintes sur tous les titres de quelques auteurs sélectionnés : Calepinus, Paquot, Lipse, Daelman.

Pour notre part, nous avons effectué le relevé directement en vue de l'insertion et de la gestion de l'empreinte dans notre fichier magnétique des livres anciens de la Bibliothèque de Maredsous. Pour les auteurs retenus, nous avons 84 unités.

1. On a d'abord imprimé une liste des Auteurs-Titres sélectionnés dans l'ordre de la cote de la Bibliothèque.
2. On a ensuite relevé les empreintes en notant sur un formulaire 80-colonnes : la cote du volume et l'empreinte dans leur graphie riche. Le relevé a montré, sur ce petit échantillon, les problèmes qui se posaient dans la mesure où l'on ne voulait pas trop souvent remplacer un caractère du texte par des astérisques. De même le problème des Opera Omnia reliées en un volume ... etc...
3. Puis cette graphie a été réduite aux possibilités du code EBCDIC non-étendu, avec la perte d'information que cela suppose. Cette situation reste fréquente avec les claviers, écrans et systèmes de gestion disponibles sur un large marché informatique.
4. Nous avons créé un format d'enregistrement de ces empreintes et un programme d'intégration (création, suppression, modification) dans notre fichier magnétique.
5. Et ces empreintes ont été enregistrées (clavier-écran).
6. Une liste de contrôle dans l'ordre des enregistrements permettait de vérifier la validité des données encodées.
7. Ensuite toutes les recherches étaient possibles en interrogation directe sur le fichier magnétique. Une liste triée dans l'ordre alphanumérique des empreintes fait notamment apparaître quelques éditions en "doublet".

Conclusion

A notre estimation et sans compter le travail proprement informatique d'analyse et de programmation, ni le temps-machine, cette opération a consommé environ seize heures de travail d'un jeune licencié en histoire (recherche des volumes aux rayons, relevé, encodage, vérifications) ; soit un peu plus de 5 unités à l'heure. On peut supposer qu'avec l'habitude ce rythme pourrait être largement amélioré, mais pas au-delà de 12 à 15 unités à l'heure (en éliminant la recherche des volumes).

Notre première réaction est de trouver ce travail lourd car il suppose un spécialiste à la base, il suppose la manipulation de chaque volume (avec la tentation de dire : "dès lors qu'on a le volume en main il vaut la peine d'effectuer un relevé complet"), il exclut des relevés plus simples effectués plus rapidement à partir de sources catalographiques existantes.

Mais l'idée de cette "carte d'identité" univoque et objective d'une édition nous semble intéressante. Ne peut-on songer à "automatiser" ce type de relevé ?
Cf. "Enquête", pp. 25 et 28.

Paris, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (C.N.R.S)
(E. Bayle, M.-J. Beaud, J.-F. Maillard)

Nous avons travaillé dans la perspective d'une banque de données qui fusionne des informations de provenances différentes (Bruxelles, Londres, Paris) mais recueillies selon les règles du guide. Cette expérience en grandeur réelle, sur 1115 empreintes, a donné des résultats concluants. Depuis, le stock s'est accru grâce aux relevés des bibliothèques municipales de Colmar et de Lyon. Ceux-ci n'ont cependant pas encore fait l'objet de traitements.

Pour chaque bibliothèque ou chercheur qui travaillent en liaison avec nous, a été créé un fichier informatique comportant l'empreinte et une référence à une notice bibliographique, celle-ci n'étant pour le moment pas mise en mémoire. Ont été ainsi constitués trois fichiers : celui des livres scientifiques du XVII^e siècle conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris ; celui du supplément au S.T.C. French, XVIIth Century de la British Library et celui des livres imprimés au XVII^e siècle par Jean Crespin recensés par J.-F. Gilmont (Bruxelles). Les traitements peuvent s'effectuer aussi bien sur chaque fichier que sur l'ensemble.

A l'occasion de cette mise en mémoire, nous avons mis au point avec la Section grecque de l'I.R.H.T. un système de translittération. Chaque lettre ou groupe de lettres grecques translittérées est encadré par les signes < > pour faciliter le repérage.

Nous enregistrons l'empreinte comme une seule zone, les blancs entre les groupes faisant fonction de séparateurs, ce qui permet l'éclatement et la répartition en trois secteurs :

- . les 8 premiers caractères,
- . les 8 suivants et le suffixe,
- . la date.

Un quatrième secteur est prévu le cas échéant pour le numéro de volume

D'autres éclatements sont possibles à l'avenir.

Sur les empreintes de ces trois fichiers fusionnés, nous avons effectué deux tris automatisés : le premier portant sur la totalité de l'empreinte (les quatre groupes), le second sur la deuxième partie seulement (les 3^e et 4^e groupes), l'édition des résultats étant complétée par la date et la référence.

Une première constatation s'impose : les empreintes relevées sur des exemplaires d'une même édition par des personnes différentes sont identiques en dépit de la complexité apparente du relevé. La mise en mémoire qui n'a pas introduit davantage d'erreurs que ne l'aurait fait une dactylographie a montré la nécessité de partir de relevés très lisiblement calligraphiés.

Les traitements ont dégagé cinq cas de figure sans qu'il faille insister sur le fait, évident, qu'à des ouvrages entièrement différents correspondent des empreintes également différentes. Il n'est évidemment pas exclu que pour un stock plus important apparaissent d'autres cas.

- 1) Un seul groupe commun :

Un seul groupe semblable dans l'empreinte ne suffit pas à rapprocher deux éditions.

- 2) Deux groupes communs, l'un dans la 1^{ère} partie de l'empreinte l'autre dans la 2^{ème} : ils rapprochent deux éditions tout en

signalant une différence importante à élucider. Dans un cas les deux textes publiés à 8 ans d'intervalle ne sont pas des émissions ni des reproductions ligne à ligne comme la collation absolument identique le donnerait à penser.

3) Deux groupes communs dans la 2ème partie: dans ce cas très courant, la deuxième partie seule de l'empreinte est semblable : il s'agit soit d'émissions, soit de reproductions ligne à ligne, les pièces liminaires ayant été changées dans l'un et l'autre cas.

4) Trois groupes communs : Une différence dans un seul groupe de la deuxième partie rapproche deux éditions tout en signalant qu'il s'agit d'une correction en cours de tirage, d'un carton ou d'une recomposition. Si la différence porte sur un groupe de la première partie, on se trouve replacé dans le cas précédent.

5) Quatre groupes communs. Il s'agit de deux exemplaires d'une même édition ou d'une copie ligne à ligne ou page par page.

Signalons quelques variantes à ces cas de figure :

- Si un ou deux groupes se trouvent remplacés par + + + + , l'empreinte rapproche un exemplaire complet d'un autre incomplet.

- Des empreintes semblables à l'exception de la date rapprochent un exemplaire sans date d'un exemplaire daté ou deux exemplaires portant des dates différentes. Seule la comparaison des exemplaires permettra de dire s'il s'agit d'émissions ou d'éditions différentes se copiant ligne à ligne, voire d'un procédé utilisé au XVIIe siècle, notamment par Crespin, pour faciliter la diffusion : l'encrage ou non de la date de la page de titre. Il en va de même pour les exemplaires dont certains portent une adresse, les autres non.

D'une manière générale, cette double fonction de l'empreinte, rapprochement et discrimination, est dans une large mesure remplie par les catalogues traditionnels, sauf dans les cas où en raison de la différence des titres, le catalogage a distingué deux éditions que les empreintes signalent à juste titre comme semblables. De même, dans les cas où les catalogues distinguent deux exemplaires d'une édition partagée, l'empreinte suggère qu'il s'agit d'une seule et même édition, donc partagée, et incite à comparer les exemplaires.

Cependant, un cas, d'ailleurs très rare, a montré les limites de l'empreinte. Lorsque la 1ère et la 2ème partie d'un texte portent les mêmes préliminaires, qu'il n'y ait qu'une seule chiffraison, que les préliminaires dépassent la page 13 et qu'il n'y ait qu'une seule série de chiffraison pour ceux-ci et le texte, les empreintes seront identiques bien que les textes soient différents.

En conclusion, ces faits confirment le double intérêt de l'empreinte :

1) pour l'étude d'un texte et de sa transmission, dans tous les cas évoqués où des variantes ont été observées.

2) dans la perspective d'un catalogage collectif, le constat de l'identité de tous les éléments de l'empreinte permettra d'accélérer considérablement les opérations. Préalable à la comparaison des exemplaires à partir de photos et de notices, l'empreinte constituera un élément supplémentaire permettant une identification

rapide à distance. C'est ce qui justifie son adoption par l'"inventaire photographique des fonds anciens des bibliothèques françaises" comme par l'ICCUBI (cf.pp. 25 et 28).

+

+

+

Note de la Rédaction

Certains correspondants ayant répondu tardivement à l'Enquête, il n'a pas été possible d'extraire de leur réponse la substance d'une note pour la rubrique "Travaux en cours". Ce sont par pays en ordre alphabétique :

(Belgique)

Bruxelles. Bibliothèque royale Albert Ier

Voir "Enquête", p. 25-26.

(France)

Rennes. Bibliothèque universitaire et Bibliothèque municipale.

Voir "Enquête", p. 26.

(Italie)

A. Catalogue collectif

Emilia-Romagna

Voir "Enquête", p. 27.

B. Bibliothèques

Bologna. Biblioteca universitaria

Voir "Enquête", p. 27.

Livorno. Biblioteca Labronica

Voir "Enquête", p. 27.

Roma. Biblioteca Casanatense

Voir "Enquête", p. 27.

Roma. Biblioteca Nazionale centrale Vittorio Emanuele II

Voir "Enquête", p. 27.

(Suisse)

Lausanne. Bibliothèque cantonale et universitaire

Voir "Enquête", p. 25-26.